

Quel est l'avenir de l'Ecole Publique dans le département du Morbihan, alors même que laïcité et valeurs de la République sont au coeur du débat dans notre pays ?

Commençons par ces propos tenus **1** par la DASEN du Morbihan qui sèment le trouble dans la profession sur la place de l'enseignement privé catholique dans le Morbihan : « **Les établissements de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique 56 assurent le service public d'éducation au même titre que les structures publiques** » .../... « *L'état ne peut pas construire des écoles partout en un claquement de doigt, il faut être réaliste* » .../... « *Les parents sont attachés au double réseau. Si leur enfant est en difficulté dans le public, ils peuvent ne serait-ce que pour générer un déclic, le mettre dans le privé. Et inversement. Cette possibilité d'alternance est un chance pour le Morbihan* ».

Est-il acceptable que la collectivité [fasse]le choix de se reposer sur le réseau catholique dans certains secteurs, et que l'Etat, les élus s'en satisfassent ?

De fait, dans le département, sur 261 communes, 58 n'ont pas d'écoles publiques mais une seule école privée. (principalement dans l'Est)

Que dire de Ploërmel , qui n'a toujours pas de lycée public !

A quoi « sert » donc l'école privée ?

- à limiter les dépenses publiques si l'on s'en tient par exemple à la position du vice-président du Conseil Départemental en charge de l'éducation pour qui « *s'il n'y avait qu'un seul modèle d'éducation, ça coûterait plus cher aux collectivités. Cela insuffle une dynamique financière. On a une émulation positive dans la gestion* ». **2** Ce que confirme la lecture du Procès Verbal de ce Conseil municipal dans lequel le Maire[...] se dit heureux de participer ainsi au fonctionnement de l'école Sainte Marie qui se démène de son côté pour trouver des recettes d'investissement, qui sont autant de dépenses que la Commune n'a pas à assumer. »
- à cultiver l'entre-soi en participant à la ségrégation scolaire comme le reconnaît un directeur d'un collège du privé dans le même mensuel « *Mes collègues homologues du public sont contraints d'accepter tous les dossiers. Même si nous ne laissons pas à la porte des centaines d'élèves non plus, nous faisons quand même une sélection.* »
- à défendre des valeurs « *favorables à l'épanouissement de la foi* » dit le directeur diocésain. Aujourd'hui, l'école catholique reconnaît assurer une éducation religieuse sur le temps scolaire « *... On crée un environnement favorable à l'épanouissement de la foi* » (Stéphane Gouraud, directeur diocésain); « *En maternelle et en primaire, les élèves s'imprègnent d'idées et de sentiments chrétiens via un enseignement délivré sur le temps de classe.* »

Si l'administration morbihannaise de l'Education Nationale refuse de voir une différence entre « l'Ecole Publique et les écoles privées » elle existe pourtant.

L'école privée est-elle contrainte d'appliquer la réforme des rythmes scolaires ?

Les écoles privées sont-elles soumises à la carte scolaire. Les écoles privées peuvent-elles exclure un élève ? ... etc

Pour le législateur cette différence existe néanmoins : les élèves des écoles privées fonctionnant sous le régime du décret Hamon (activités périscolaires regroupées sur une demi-journée) ne sont pas éligibles au fond de soutien attribué aux communes.

Dans un autre registre, le secrétaire général de l'enseignement catholique s'est interrogé sur le contenu des programmes de sciences, d'histoire **6** « *...Les programmes de Sciences peuvent prêter à une lecture exclusivement hygiéniste ou comportementaliste qui pose question, de même que je m'interroge sur la vision de l'être humain et de sa place dans le vivant qui s'exprime à travers la phylogénétique.../...*

A certains égards, les programmes d'Histoire sont susceptibles d'être traités sous un angle finaliste peu satisfaisant. Si je me félicite de la place attribuée au fait religieux, je m'inquiète en revanche des propos tenus par Monsieur Michel Lussault, pour qui « une grande partie de l'histoire de France concerne le processus de sécularisation et le détachement du dogme religieux .../... Le propos est juste, mais en faire un angle de vue exclusif serait partiel, voire partial ».

La place attribuée à l'école privée relève d'un changement de la fonction de l'école. La logique utilitariste (formation à un métier, à l'employabilité) s'est substituée à la logique d'Emancipation.

Pour Sud Education 56 la mise à l'abri des pouvoirs, des religions, des entreprises, du service public et gratuit d'éducation passe par l'arrêt du financement de l'enseignement privé et sa nationalisation sans indemnités ni rachat.